



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la santé




Dossier suivi par : Gérard Scheiden, tél. 247-85046, Gerard.Scheiden@ms.etat.lu

Luxembourg, le 11 mai 2018

Concerne : **Ville d'Esch-sur-Alzette**  
**Projet de modifications du règlement relatif aux cités jardinières.**

n.réf. : insa-c1-33-12-2018  
(à rappeler dans toute correspondance svp)

**Retransmis à Monsieur le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette** avec l'information que le présent projet ne donne pas lieu à objection du point de vue sanitaire et avec la remarque qu'il y a lieu d'ajouter dans l'article 2 dernier alinéa : les cuves de récupération des eaux pluviales sont à équiper d'un dispositif de couverture empêchant la pénétration des moustiques.



Dr Pierre Weicherding  
médecin-inspecteur chef de division